

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221216

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

29 novembre 2022

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, M. GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHERIE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage

29 novembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 32

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LACOCHE Jacques

POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à MARIAIS Jean-Pierre

Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à LEDIEU Christophe

Mme RENARD Candy

Mme BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

BUDGETS

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2023

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres (pour les budgets annexes) et des opérations d'équipement (pour le budget principal) du budget 2022. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Pour assurer la continuité du service au cours des premiers mois de 2023 et éviter toute interruption au niveau des engagements, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-

dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022. Cette ouverture anticipée vient en sus des restes à réaliser 2022 reportés sur 2023, c'est-à-dire les dépenses engagées mais non mandatées à ce jour.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci jusqu'au vote du prochain budget,
- De dire que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

✓ **Budget principal**

			Autorisation de crédits ouverts (25%)
opération 076 - Tiers Lieu Saint Calais	2033	Frais d'insertion	300 €
	2031	Frais d'études	16 625 €
	2313	Constructions	141 500 €
opération 079 - Tiers Lieu Bessé-sur-Braye	2031	Frais d'études	4 500 €
	2033	Frais d'insertion	125 €
	21321	Immeubles de rapport	33 425 €
	2313	Constructions	24 875 €
	21568	Autres matériels et outillage d'incendie	500 €
	21838	Autre matériel informatique	6 250 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 750 €
opération 077 - Mobilité	2051	concessions et droits similaires	2 250 €
	21828	Autres matériels de transport	28 375 €
opération 075 - Habitat	20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droits privées - Bâtiments et installations	4 750 €
opération 051 - Ecole de Musique	2152	Installations de voirie	1 000 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	250 €
opération 062 - PLUI	202	frais liés à la réalisation des docts urba et numérisation du cadastre	7 500 €
opération 072 - Musée de la Musique Mécanique Dollon	2033	Frais d'insertion	250 €
	21621	Biens historiques et culturels - sous jacents	2 500 €
	21838	Autre matériel informatique	250 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
	2313	Constructions	22 500 €
opération 061 - Pôle Santé	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
	2313	Constructions	1 000 €
opération 067 - Maison de Santé Vibraye	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
opération 064 - Voirie communautaire	2087	immo incorporelles mise à disposition	250 €
	2317	immo reçues au titre d'une mise à disposition	5 000 €
opération 961 - Aménagement ZA	2152	Installations de voirie	125 €
	21751	Immo reçues au titre d'une mise à dispo - Réseaux de voirie	3 750 €
	21752	Immo reçues au titre d'une mise à dispo - Installations de voirie	750 €
opération 962 - Acquisition de matériels	2051	concessions et droits similaires	4 500 €
	2158	Autres installations, matériel, outillage	500 €
	21838	Autre matériel informatique	750 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
opération 972 - Sentiers de randonnées	2138	Autres constructions	7 550 €
	2152	Installations de voirie	3 500 €
	2158	Autres installations, matériel, outillage techniques	875 €
opération 991 - Informatique des écoles	2051	Concessions et droits similaires	125 €
	21831	Matériel informatique scolaire	6 000 €
opération 982 - Hôtel Communautaire	21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - bâtiments publics	1 750 €
opération 073 - Logement social	2188	Autres immobilisations corporelles	250 €
			340 150 €

✓ Budget annexe Petite Enfance

			Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	975 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	21351	installations générales, agencements, aménagement des constructions	3 775 €
	21568	Autres matériels et outillage d'incendie	125 €
	21838	Autre matériel informatique	
	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
			5 375 €

✓ Budget annexe Base de loisirs

			Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	1 250 €
	2051	Concessions et droits divers	63 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	21351	Installations générales... des constructions - Bâtiments publics	2 500 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	500 €
	21728	Immo reçues au titre d'une mise à disposition - autres agencements et aménagements de terrains	500 €
	21735	Immo reçues au titre d'une mise à disposition - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	3 750 €
	21828	Autres matériels de transport	625 €
	21838	Autre matériel informatique	125 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	125 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 125 €

✓ Budget annexe Habitations Légères de Loisirs

			Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits divers	800 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 750 €
	2183	Matériels de bureau et informatique	50 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 622 €
			8 222 €

✓ Budget annexe Centre de Santé

			Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2051	concessions et droits similaires	75 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	750 €
	21838	Autre matériel informatique	1 000 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	250 €
			2 075 €

✓ **Budget annexe Location-vente de bâtiments industriels**

			Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	2 392 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci jusqu'au vote du prochain budget,
- **DE DIRE** que le montant et l'affectation des crédits correspondants sont répartis comme indiqués dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 8 décembre 2022

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS*